

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

N° 375/2023

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Monsieur Denis LACHERADE	Adjoint technique territorial.	Aucun examen professionnel satisfait.
Madame Nadège MAURE		
Monsieur Patrick PARRAGA		

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 66,66% d'hommes (dont 100% promouvables) et 33,33% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 30 octobre 2023
Véronique BARRAQUÉ ONNO, Maire



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

N° 376/2023

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Madame Maria PRIOR	Adjoint Administratif territorial.	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 30 octobre 2023
Véronique BARRAQUÉ CINNO, Maire



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE

N° 377/2023

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Madame Marie BOUTON	Adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 30 octobre 2023
Véronique BARRAQUE ONNO, Maire



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

N° 02/2024

LE MAIRE DE MONDONVILLE,

- **VU** le code général des collectivités territoriales,
- **VU** les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrit sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024.

PRENOM – NOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMENT PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
Monsieur Maxime WITTERKOER	Technicien territorial	Aucun examen professionnel satisfait.

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 100% d'hommes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Madame La Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mondonville, le 1er janvier 2024
Véronique BARRAQUÉ ONNO, Maire



